



50

Février 2021

Logement



# Focus sur...

## Mobilisation des aides de l'Anah

# Bilan 2020 de la programmation du parc privé

2020 est une très bonne année avec 8 765 logements rénovés en Nouvelle-Aquitaine grâce aux aides de l'Anah déléguées en région et 15 152 logements rénovés avec *MaPrimeRenov.*

### Les aides aux propriétaires en Nouvelle-Aquitaine

	Nombre de logements	Montant aides Anah (en M€)	Aide moyenne par logement (en €)
Propriétaires occupants modestes et très modestes (hors HMA)	6 367	51,8	8 131
Habiter Mieux Agilité (HMA) – reliquat 2019)	1 698	5	

Le nombre de logements rénovés est en augmentation de 5,3 % entre 2019 et 2020. L'objectif est atteint à 96 %.

En 2020, le montant moyen d'aides aux propriétaires occupants (hors Habiter mieux agilité) est en hausse de 6,5 % par rapport à 2019 soit 497 € de plus par logement. L'enveloppe mobilisée augmente de 12,2 %.

	Nombre de logements	Montant aides Anah (en M€)	Aide moyenne par logement M€
<b>Propriétaires bailleurs</b>	509	11	21 027

En 2020, le nombre de logements locatifs bénéficiant d'une aide aux travaux en contrepartie d'un conventionnement est en baisse de 14 % par rapport à 2019 alors que l'objectif est stable (+ 1,4 % soit 10 logements de plus). Il est atteint à 69 %.

Le montant moyen par logement de l'aide aux propriétaires bailleurs diminue légèrement (- 4,1 %), la baisse de la subvention globale est plus marquée (- 17,7 %).

	Nombre de logements	Montant aides (en M€)	Aide moyenne par logement (en €)
<b>Copropriétés</b>	<b>191</b>	<b>1,6</b>	<b>8 342</b>
dont copropriétés fragiles	16	0,08	4 710
dont copropriété en difficulté	175	1,5	8 674

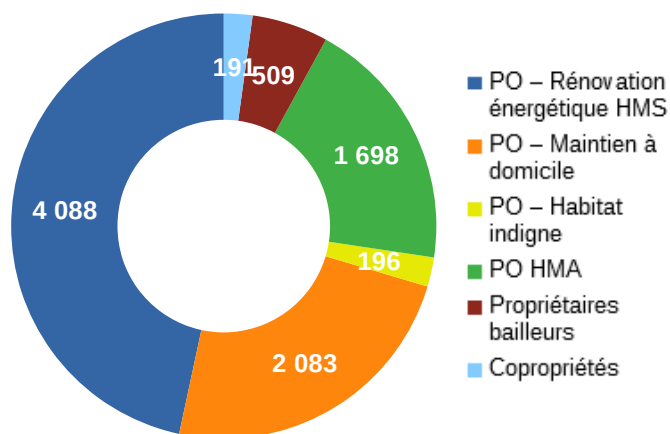
Le nombre de logements en copropriétés bénéficiant d'aides de l'Anah reste faible en Nouvelle-Aquitaine, il baisse fortement en un an malgré une augmentation de 21 % des objectifs fixés.

L'enveloppe mobilisée correspond au quart de celle de 2019. Les objectifs sont atteints à seulement 2 % pour les copropriétés fragiles.

## Les axes d'intervention de l'Anah

En Nouvelle-Aquitaine, les aides de l'Anah sont réparties sur 16 territoires de gestion : 9 territoires en délégation locale de l'Anah et 7 en délégation de compétence des aides à la pierre, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques instruisant lui-même ses dossiers.

2020 : nombre de logements rénovés par type de produit en Nouvelle-Aquitaine



\* PO propriétaires occupants – PB propriétaires bailleurs

8 765 logements ont été rénovés grâce aux aides de l'Anah en 2020. La Nouvelle-Aquitaine se place de nouveau au 5<sup>e</sup> rang hors « habiter mieux agilité », derrière l'Île-de-France, l'Occitanie, Auvergne Rhône-Alpes et Grand-Est. Les logements rénovés en région représentent 8 % des logements subventionnés nationaux, hors habiter mieux agilité.

## De très bons résultats pour la rénovation énergétique : 21 551 logements

La rénovation énergétique des logements est un enjeu important point de vue social et économique mais aussi climatique. Selon l'ampleur des travaux et le type de projet, l'Anah apporte une aide à la rénovation énergétique à travers deux produits complémentaires : *Habiter mieux* et *Ma prim'rénov*.

Le dispositif *Habiter mieux* a permis de subventionner **6 436 rénovations de logements** pour un objectif initial de 6 023. Il est en progression pour le produit *Habiter mieux sérénité* (HMS) (+ 3,4 % par rapport à 2019).

Une bonification du programme *Habiter mieux* mise en place en 2020 permet d'accélérer la lutte contre les passoires thermiques. Cette prime peut atteindre 4 000 € pour les propriétaires occupants très modestes et 2 000 € pour les autres ménages et syndicats de copropriétaires.

Dans le cadre de ces financements bonifiés, 1 266 passoires thermiques ont été résorbées en 2020.

La rénovation énergétique globale (*Habiter mieux*) a bénéficié à :

- **5 956 ménages propriétaires occupants modestes,**
- **464 ménages propriétaires bailleurs,**
- **16 ménages en copropriété.**

*Habiter mieux*, complété par le produit *Maprimérenov* obtient un franc succès auprès des propriétaires : 15 115 ménages ont bénéficié en 2020 d'aides pour leur logement, pour un montant global de 48,3 M€. Mis en place en janvier 2020, *Maprimérenov* finance les projets de rénovation simples. Elle est issue de la fusion d'*Habiter mieux agilité* et du crédit d'Impôt pour la transition énergétique (CITE) pour les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah.

62 % des dossiers ont été déposés par un ménage très modeste, 32 % par un ménage modeste.

*Maprimérenov* est élargie depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 dans le cadre du plan de relance à l'ensemble des propriétaires.

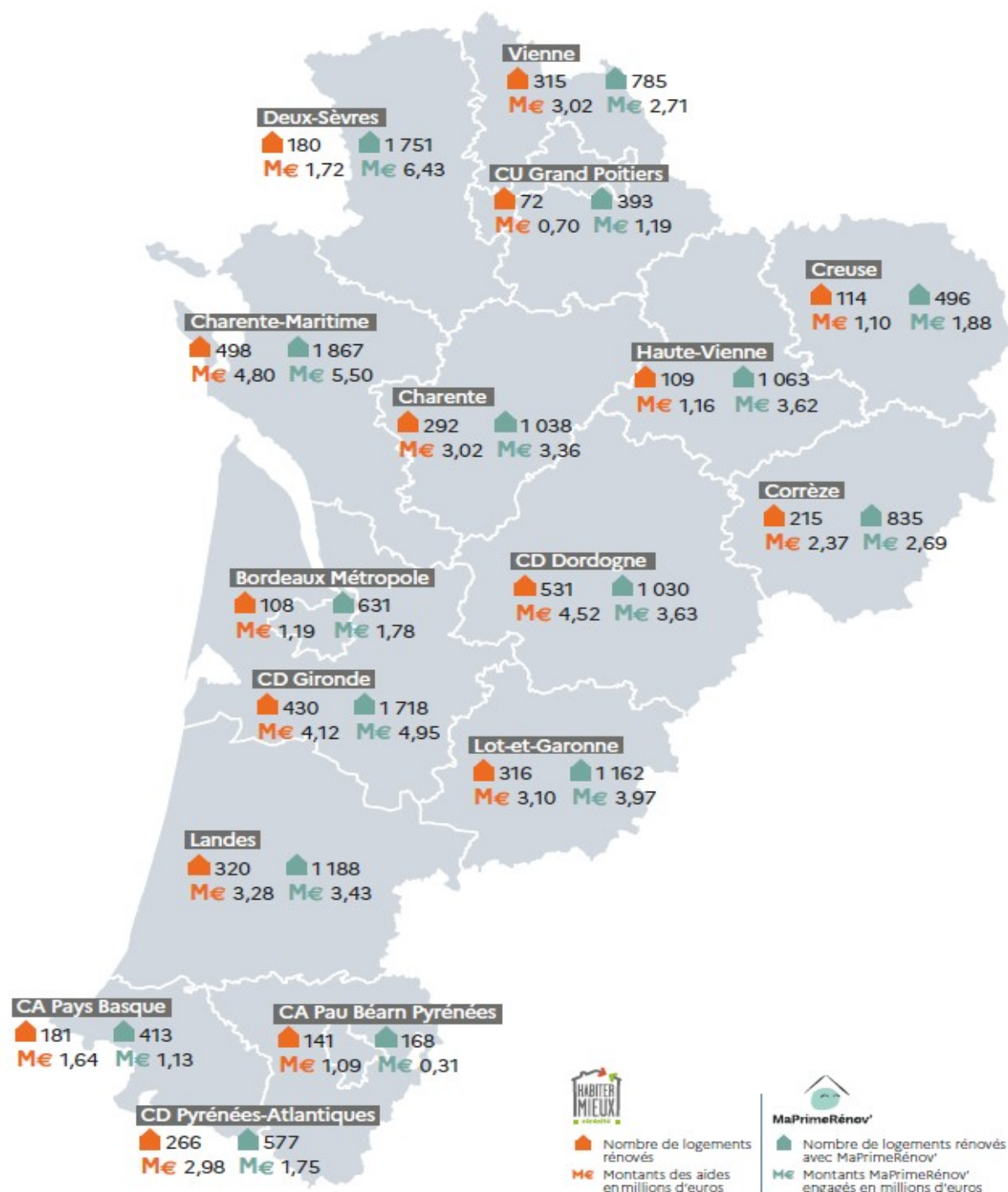
## Traitement de l'habitat indigne et très dégradé pour les propriétaires occupants

En 2020, en Nouvelle-Aquitaine, 4,8 M€ sont accordés aux ménages propriétaires occupants des logements considérés comme indignes ou très dégradés – des aides globalement plus élevées qu'en 2019 de 26 %.

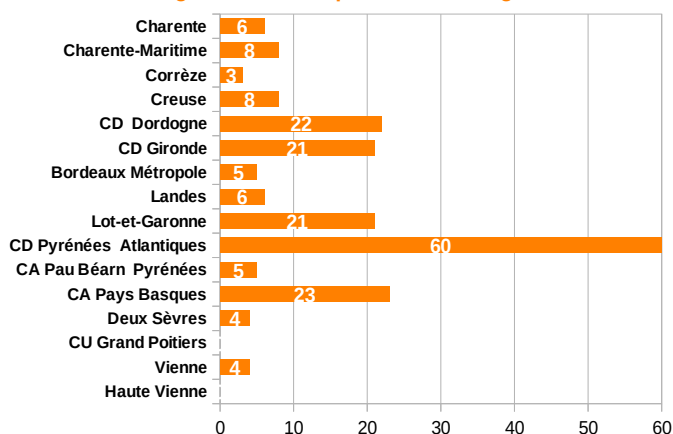
En moyenne, 24 469 € sont alloués par ménage, montant supérieur à 2019 (+ 9 %).

L'objectif est atteint à 61 %, un meilleur résultat que les années précédentes avec 196 logements subventionnés (26 de plus qu'en 2019 et un objectif en hausse de 19 %). Néanmoins les résultats sont inégaux selon les territoires.

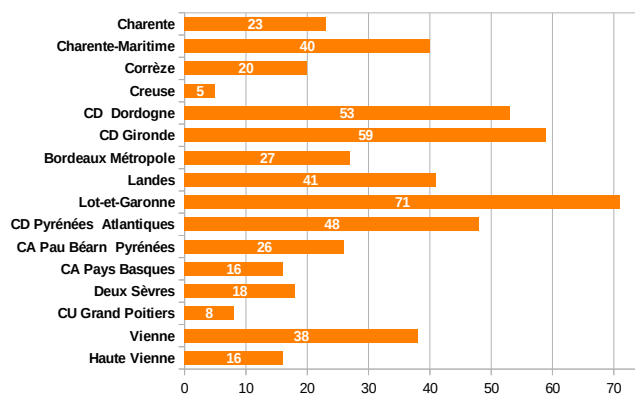
## Les logements rénovés avec Habiter mieux (hors Habiter mieux agilité) et MaPrimerénov' en Nouvelle-Aquitaine



**Mobilisation des aides de l'Anah – Bilan 2020 de la programmation du parc privé**  
**Nombre de ménages aidés pour la lutte contre l'habitat indigne et très dégradés en 2020 par territoire de gestion**



**Logements aidés des propriétaires bailleurs par territoire**

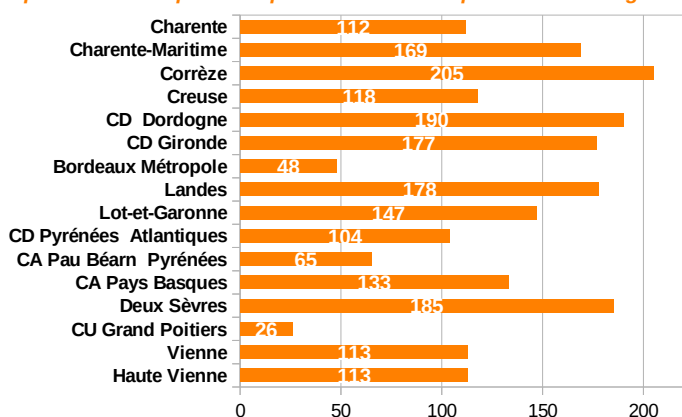


**Adaptation des logements à la perte d'autonomie**

En 2020, 7,2 M€ de subventions régionales sont attribuées pour des travaux d'adaptation pour les propriétaires occupants en perte d'autonomie. 2 083 logements sont rénovés, soit 8,4 % de logements en plus par rapport à 2019. Le montant moyen par ménage pour le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie s'élève à 3 444 €, un montant comparable à celui de 2019.

Malgré la hausse de l'objectif de 7,4 % entre 2019 et 2020, la cible est atteinte à 93 %.

**Nombre de ménages aidés pour le maintien à domicile des propriétaires occupants en perte d'autonomie par territoire de gestion**



**Propriétaires bailleurs**

**Aides octroyées à la rénovation énergétique du parc de logement locatif à loyers maîtrisés**

Les subventions pour les logements des propriétaires bailleurs sont en progression de 14 % entre 2019 et 2020. Un montant total de 10,7 M€ est engagé pour l'aide aux travaux de 509 logements en Nouvelle-Aquitaine en 2020 (contre 593 en 2019). L'objectif est atteint à 69 %, un résultat en nombre de logements plus faible que l'an dernier.

**Développement du parc de logements à loyers maîtrisés**

En 2020, 418 conventions pour des logements à loyers maîtrisés ont pris effet : 19 à loyer très social, 326 à loyer social et 73 à loyer intermédiaire. Le tiers concerne des conventions sans travaux.

Parmi ces conventions, 125 bailleurs ont choisi de faire intervenir un tiers par mandat de gestion ou location/sous-location en intermédiation locative. 37 bailleurs ont pu bénéficier d'une prime puisqu'ils sont situés en zone B1 ou B2 et ont conventionné en loyer social ou très social.

L'objectif de 384 logements fixé pour la Nouvelle-Aquitaine est atteint à seulement 10 %.

**Les copropriétés fragiles et en difficulté**

L'Anah propose deux aides, l'une est une extension du programme « Habiter mieux » destinée aux copropriétés fragiles, l'autre accompagne l'ingénierie et les travaux pour redresser des copropriétés en difficulté.

En 2020, en Nouvelle-Aquitaine, 191 logements en copropriété ont bénéficié d'une aide aux travaux, soit moitié moins de logements qu'en 2019. Le nombre de logements en copropriétés bénéficiant d'aides de l'Anah reste faible en Nouvelle-Aquitaine. Les aides financières régionales s'élèvent à 1,6 M€ contre 6,1 M€ en 2019 soit une baisse de 74 %. Celle-ci est due pour partie à la crise sanitaire qui a rendu difficile la tenue des assemblées générales des copropriétés et retardé la prise de décision de travaux.

L'élargissement du régime d'aide pour la rénovation énergétique des copropriétés avec *Maprimerenov* Copropriété vise à favoriser le dépôt de dossiers en 2021.

### Copropriétés fragiles

**16 logements financés pour un objectif de 1 063**

- sur le territoire du Conseil départemental de la Dordogne

### Copropriétés en difficulté

**175 logements financés pour un objectif de 276**

- 6 logements sur Bordeaux Métropole
- 111 logements dans les Landes
- 58 logements sur la communauté d'agglomération du Pays Basque

## 62 % des logements rénovés en programmes animés

En 2020, le territoire de la Nouvelle-aquitaine est couvert par 82 programmes animés dont 7 nouveaux programmes.

La couverture de la région en programme s'améliore, 38 % des logements aidés se situent en diffus contre 64 % en 2019.

5 442 logements aidés sont situés en secteur programmé prioritaire (soit 62 % des logements aidés totaux) dont 427 logements de propriétaires bailleurs.

Sont prioritaires les opérations participant aux programmes nationaux *Action cœur de Ville* et Petites villes de demain, les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt centre-bourg, les programmes en nouveau programme renouvellement urbains (NPRU) d'intérêt national ou en programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), et les programmes participant au plan logement d'abord.

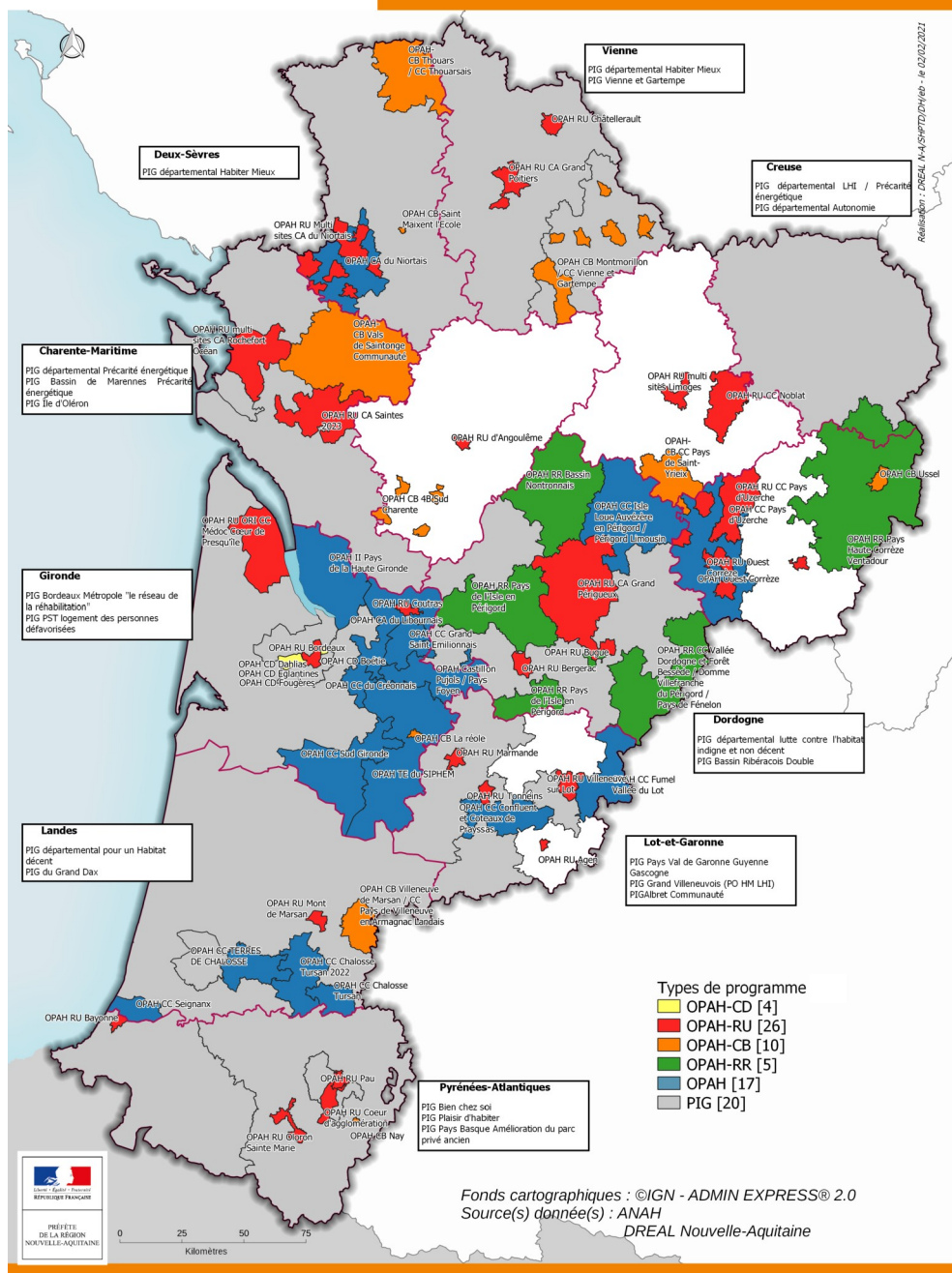
72,5 % des subventions sont engagées par l'Anah dans le cadre du secteur programmé.

510 dossiers ont été subventionnés dans le cadre d'*Action cœur de Ville* pour un engagement de 8,5 M€ répartis entre 2,5 M€ pour l'ingénierie et 6 M€ pour financer les travaux. La rénovation concerne 181 logements de propriétaires bailleurs, 288 logements de propriétaires occupants et 41 logements en copropriétés.

## Les aides financières par territoire en 2020

Territoires de gestion	Montant des aides total M€	Dont aides Anah aux travaux M€	Dont aides Anah à l'ingénierie M€	Nombre de logements financés
Charente	4,5	4,4	0,2	539
Charente-Maritime	7,6	6,8	0,8	905
Corrèze	3,7	3,4	0,3	458
Creuse	2,1	1,8	0,3	268
CD Dordogne	8,0	7,3	0,7	1 024
CD Gironde	8,7	7,1	1,6	785
Bordeaux Métropole	3,2	2,5	0,8	230
Landes	5,6	5,4	0,3	581
Lot-et-Garonne	7,1	6,4	0,7	771
CD Pyrénées Atlantiques	6,6	6,2	0,4	503
CA Pau Béarn Pyrénées	2,6	2,2	0,4	277
CA Pays Basques	4,9	4,4	0,5	408
Deux Sèvres	4,3	3,3	0,9	532
CU Grand Poitiers	1,4	1,4	0,0	225
Vienne	5,7	5,2	0,5	768
Haute Vienne	2,3	1,9	0,4	300
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>78,2</b>	<b>69,4</b>	<b>8,8</b>	<b>8 574</b>

En 2020, au total 78 M€ d'aides de l'Anah ont été consommées soit 87 % de la dotation annuelle dont 69,4 M€ d'aides aux travaux et 8,7 M€ d'aides à l'ingénierie.



**Directrice de publication :** Alice-Anne Médard

**Rédacteur :** Elise Charpentier / Olga Cortizo / Département Habitat

[Page internet liée au thème](#)

**Courriel :** dh.sahc.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

**ISSN :** 2607-8007

**Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Nouvelle-Aquitaine**

15 rue Arthur Ranc

BP 60539 - 86020 Poitiers CEDEX

Tél : 05 49 55 63 63 - Fax : 05 49 55 63 01

[www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr)